

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-95, numéro de l'amendement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

Autoriser la construction de stationnement souterrain au niveau du rez-de chaussée.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement à la séance du 2 juillet 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **22 août 2013, à 18 h**, à la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet du présent règlement vise à modifier les articles 101 et 262 afin d'autoriser la construction de stationnement souterrain au niveau du rez-de-chaussée et d'y ajouter des conditions d'aménagement.

Ce projet de règlement concerne toutes les zones.

Lors de cette assemblée publique de consultation, madame le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 7 août 2013

Louise Hébert
Directrice de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social et
Secrétaire d'arrondissement substitut